



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce 9 septembre 2014 restera une date importante dans la vie des personnes âgées actuelles et futures et de leurs familles. Le Parlement délibère enfin de la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Les Retraités CFDT Gironde se réjouissent que cette loi, promise en vain sous le précédent quinquennat, qui a fait l'objet de multiples actions, patientes et tenaces de la part de ses adhérents voit enfin le jour.

Cette première et importante victoire en appelle d'autres. Si cette loi de programmation traite des sujets importants tels, la prévention, les conditions et moyens pour le maintien à domicile, la situation des personnes aidantes... demeure à traiter le vieillissement en établissement et son financement, volet tout aussi essentiel. La CFDT Retraités, plus que jamais, reste mobilisée pour obtenir rapidement ce complément indispensable.

Par ailleurs, la CFDT Retraités réaffirme son exigence d'une revalorisation immédiate des basses pensions. A cet effet, elle revendique qu'aucune retraite - pour une carrière complète - ne soit inférieure au SMIC.

Bordeaux le 10 septembre 2014,